

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2014 à 18 h 30

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

Président : M. le Maire, A. Alègre

Secrétaire : M. O. de Mauvaisin

Présents : A. Alègre, Mmes M. Cazes et I. Canard, C. Deshons, P. Deshons, O. de Mauvaisin, J. Martin et P. Nobileau.

Absents : M.A. Princé, R. Castanet, A. Grousset.

Procurations : M.A. Princé à A. Alègre, R. Castanet à J. Martin.

Cette réunion avait surtout pour objet de voter un certain nombre de **délibérations** au plus tôt.

1^{ère} délibération : il fallait donner notre accord pour que le Syndicat Mixte d'Electrification Départemental puisse renforcer le réseau notamment au niveau de deux postes sur la commune, au poste de la Boissière et au niveau de l'Eglise de Cros. Ces travaux sont évalués pour un montant de 40 000 €, dont aucun euro n'incombera à la Commune (les Communes de moins de 2000 habitants sont exonérées de ce financement).

Votée à l'unanimité (10).

2^{ème} délibération : il fallait demander officiellement notre part de subvention au Conseil Général avant le 16 janvier au titre des aides pour les inondations de cet automne. Nous estimons le montant des dépenses que nous effectuerons au titre de ces réparations (eau, voirie, assainissement, travaux du cimetière...) à environ **264 000 €** (aujourd'hui 64 000 € sont déjà dépensés). Le dossier doit être déposé avant le 16 janvier. Et nous espérons **une aide** de 50 % (peut-être plus, peut-être moins).

Votée à l'unanimité (10).

3^{ème} délibération : il fallait voter une demande à la nouvelle sénatrice, Mme Lopez, **pour** qu'elle nous consacre une partie de sa réserve parlementaire pour la réfection de l'accès dangereux au cimetière protestant. Il s'agit d'une possibilité de financement déjà utilisée précédemment avec d'autres sénateurs et **parlementaires**. Les sénateurs peuvent consacrer une partie de leur réserve parlementaire (environ **100 000 €** par an) à différents projets. Rien de sûr mais autant la demander.

Votée à l'unanimité (10).

4^{ème} délibération : il s'agissait d'une proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes. En fait, cette modification a déjà été votée par le Conseil de la Communauté de Communes, mais celui-ci a besoin d'une ratification par au moins les 2/3 des communes représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des électeurs. L'objet et les enjeux de cette modification ne sont pas apparus très clairs.

Votée par 6 pour, 2 contre et 2 abstentions.

- Ensuite a été évoqué la question de **la protection des captages de l'eau** sur la Commune. Nous n'avons toujours pas l'autorisation officielle de traiter et de distribuer l'eau, ce que nous faisons pourtant depuis 50 ans (?) Et nous ne sommes, semble-t-il, pas près de l'obtenir (question de lenteur bureaucratique). Quand nous l'aurons, il faudra alors demander une autorisation de protection des 4 captages que nous avons pour lesquels nous aurons alors un forfait de 11 000 € par captage. Mais tout cela n'est pas encore fait. C'est pourquoi ce dossier doit être préparé loin en amont.

- Dans le même ordre d'idées, on signale que les travaux sur le **réservoir du Bourguet** (Assainissement Eau Potable) sont bien avancés mais pas terminés.

- **Le repas du 3^{ème} âge** : un peu moins de monde que l'an passé (plusieurs malades), 55 convives qui ont apprécié d'être servis par des conseillers municipaux et le maire.

- A été évoquée aussi la réunion avec les **acteurs du Tourisme dans notre commune**. Avaient été invités tous les hébergeurs recensés de la Commune (chambres d'hôtes, gîtes...). Une vingtaine de personnes étaient là, dont 13 loueurs. Cet échange semble avoir été fructueux, il a permis aux participants de se découvrir parfois, de mieux se connaître et de se percevoir non pas comme des concurrents mais comme des partenaires. Plusieurs idées ont été envisagées, comme celle d'un accès éventuel à la rivière pour les touristes ou d'un marché estival des producteurs et acteurs locaux (mais tout ça n'est pour l'instant qu'à l'état d'ébauche ou de projet). Ces loueurs seront référencés sur le site internet de la mairie (il a été discuté à ce propos de leur régularisation éventuelle au regard du fisc).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire a clos la séance à 20 h 30